

Questions orales

M. le Président: À l'ordre. Le très honorable chef de l'opposition voudra sûrement en venir à sa question.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, les petites entreprises se sont élevées contre cette taxe de vente dès le début. Pour avoir osé tenir tête au ministre des Finances, elles se sont fait asséner un autre coup ce matin. Pour leur donner une leçon, le ministre leur refuse les 600 millions qu'elles devaient retirer pour administrer sa taxe.

Le ministre avait dit aux gens d'affaires industriels, corrects et indépendants qu'ils auraient droit à des honoraires pour administrer ce monstre de taxe. Il rompt aujourd'hui sa promesse.

Quelle explication va-t-il donner au million de chefs de petites entreprises pour manquer une fois de plus à sa parole, ou pense-t-il que les changements qu'il a annoncés ce matin vont les soulager de ce cauchemar administratif?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, pour commencer, je précise que si le chef de l'opposition avait pris le temps d'analyser cette taxe, il saurait qu'elle n'est pas un cauchemar administratif. Des propositions ont été intégrées au projet de TPS, y compris deux formes de comptabilité simplifiée. Nous permettrons d'utiliser les autres propositions réalisables qui pourraient nous être soumises.

Nous exemptons aussi de la taxe de vente le nouvel équipement de vente ou de vérification des stocks dont les petites entreprises pourraient avoir besoin pour se conformer à cette taxe. Le coût de cet équipement en sera réduit d'environ 20 p. 100, ce qui n'est pas négligeable.

Je veux rappeler enfin que le secteur de la petite entreprise, sous la direction principalement de la Chambre de commerce, a été l'un des plus ardents défenseurs d'un taux inférieur de taxe de vente. C'est ce que j'ai proposé ce matin. La réduction du taux de 9 à 7 p. 100 est une mesure importante qui répond aux préoccupations des petites entreprises.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, il y a quelques mois, en leur accordant un certain montant pour l'administration de la taxe, le ministre des Finances a reconnu qu'elle causera des problèmes aux petites entreprises. Tous les représentants de la petite entreprise qui ont comparu devant le comité présidé par le député de Mississauga-Sud ont déclaré que la taxe serait un cauchemar administratif: il y aura deux taxes différentes à percevoir, l'une provinciale, l'autre fédérale; donc deux comptabilités à tenir. Ce qui est pratiquement impossible à administrer pour la plupart des petits entrepreneurs.

Ce matin, le ministre a admis pour la première fois que l'économie avait ralenti. Même si l'économie ralentit, il dit qu'il a toujours l'intention d'aller de l'avant avec sa taxe inflationniste. Au moment où l'économie est en mauvaise posture, il veut imposer une nouvelle taxe sur les produits et services.

Comment le ministre peut-il justifier la mise en oeuvre de son projet de taxe à ce stade-ci du cycle économique? Ne croit-il pas qu'il est de son devoir d'empêcher le pays de sombrer dans la récession?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): D'abord, monsieur le Président, je voudrais corriger certains propos du député, comme je dois souvent le faire lorsqu'il me pose une question. Les entreprises n'auront pas à tenir deux comptabilités. Elles n'auront qu'à se servir des mêmes formules qu'elles utilisent maintenant pour calculer leur impôt sur le revenu. Elles n'auront donc pas à tenir deux comptabilités différentes.

Je vois que le chef de l'opposition me fait signe qu'il est d'accord avec moi.

M. Turner (Vancouver Quadra): Mais pas du tout.

M. Duhamel: Vous avez des hallucinations.

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, nous avons vu aujourd'hui le ministre des Finances faire volte-face, mais les Canadiens ne vont pas plus avaler la TSP au taux de 7 p. 100 qu'ils ne l'auraient avalée au taux de 9 p. 100.